

Performance et risque (suite)

Analyse du risque

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | Création |
|---|-------|-------|-------|----------|
| Volatilité du portefeuille* (%) | 7.40 | 6.35 | 5.40 | 4.10 |
| Volatilité de l'indice de référence (%) | 7.67 | 6.16 | 5.26 | - |
| Risque relatif/Tracking Error (%) | 0.98 | 0.84 | 0.79 | - |
| Ratio de Sharpe | -2.11 | -0.74 | -0.25 | 0.47 |
| Ratio d'information | -0.19 | 0.70 | 0.43 | - |

Performance glissante (%)

| | 1 mois | 3 mois | 6 mois | YTD | 3 ans | 5 ans | 31/10/21 31/10/22 | 31/10/20 31/10/21 | 31/10/19 31/10/20 | 31/10/18 31/10/19 | 31/10/17 31/10/18 | Création |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------|
| Portefeuille* | 0.24 | -8.05 | -8.73 | -16.51 | -15.17 | -9.29 | -16.33 | -1.84 | 3.28 | 9.00 | -1.89 | 73.87 |
| Indice de référence | 0.13 | -8.24 | -8.07 | -16.01 | -16.24 | -9.97 | -15.97 | -2.48 | 2.22 | 8.50 | -0.92 | - |
| Ecart | 0.11 | 0.18 | -0.66 | -0.50 | 1.07 | 0.67 | -0.36 | 0.65 | 1.06 | 0.50 | -0.97 | - |

Performance calendaire annuelle (%)

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---------------------|-------|------|------|-------|------|-------|-------|-------|------|-------|
| Portefeuille* | -2.30 | 5.24 | 6.73 | -0.58 | 0.87 | 3.25 | 0.81 | 10.91 | 2.59 | 9.44 |
| Indice de référence | -2.86 | 4.09 | 5.99 | 0.45 | 0.53 | 3.26 | 1.06 | 11.16 | 2.12 | 10.74 |
| Ecart | 0.56 | 1.14 | 0.74 | -1.03 | 0.34 | -0.01 | -0.26 | -0.24 | 0.47 | -1.30 |

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

| Libellé | Pondération (%) | Pays émetteur | Mod. Duration | Contribution |
|---|-----------------|---------------|---------------|--------------|
| France Government Bond OAT 0.25% 07/25/2024 | 5.56 | France | 1.8 | 0.10 |
| Italy (Republic of) 12/15/2024 | 3.19 | Italie | 2.1 | 0.07 |
| AXA WF ACT Green Bonds | 2.65 | France | 6.3 | 0.17 |
| Spain Government Bond 1.4% 04/30/2028 | 1.95 | Espagne | 5.1 | 0.10 |
| France Government Bond OAT 1.75% 06/25/2039 | 1.80 | France | 13.9 | 0.25 |
| Bundesrepublik Deutschland 08/15/2030 | 1.74 | Allemagne | 7.6 | 0.13 |
| Italy (Republic of) 1.35% 04/01/2030 | 1.67 | Italie | 6.8 | 0.11 |
| Belgium Government Bond 1.25% 04/22/2033 | 1.58 | Belgique | 9.5 | 0.15 |
| Italy (Republic of) 4.5% 03/01/2026 | 1.42 | Italie | 3.0 | 0.04 |
| Spain Government Bond 1.25% 10/31/2030 | 1.40 | Espagne | 7.4 | 0.10 |
| Total (%) | 22.97 | | | |

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 22/07/2002

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille (suite)

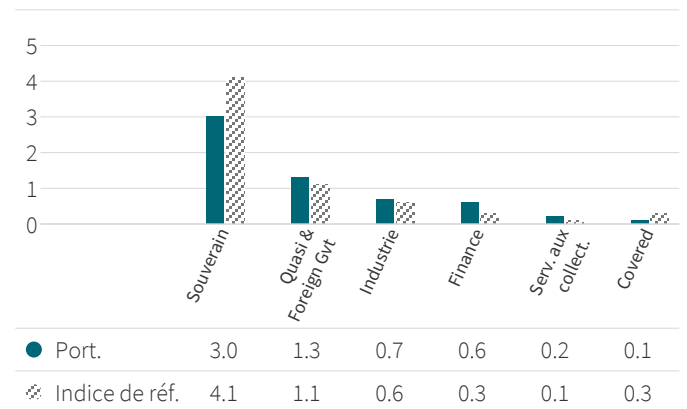
Exposition sectorielle (%)

| | Portefeuille | Indice de référence |
|---------------------|--------------|---------------------|
| Souverain | 35.98 | 56.21 |
| Quasi & Foreign Gvt | 21.51 | 15.70 |
| Finance | 15.31 | 7.99 |
| Industrie | 15.21 | 11.29 |
| Serv. aux collect. | 5.94 | 2.12 |
| Covered | 2.79 | 6.66 |
| Autres | 0.01 | 0.03 |
| Cash | 3.25 | 0.00 |

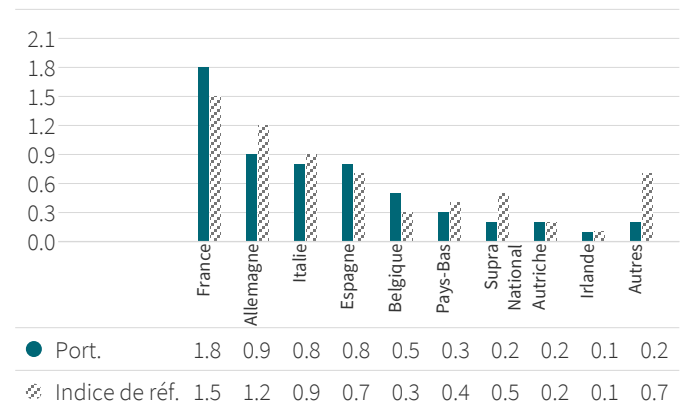
Exposition géographique (%)

| | Portefeuille | Indice de référence |
|----------------|--------------|---------------------|
| France | 32.52 | 22.53 |
| Italie | 20.48 | 14.39 |
| Espagne | 14.15 | 10.56 |
| Allemagne | 7.47 | 18.95 |
| Pays-Bas | 5.81 | 5.15 |
| Belgique | 4.55 | 3.95 |
| Supra National | 3.16 | 6.34 |
| Irlande | 1.98 | 1.29 |
| Portugal | 1.56 | 0.09 |
| Autriche | 1.52 | 2.63 |
| Autres | 3.56 | 12.64 |
| Cash | 3.25 | 0.00 |

Contribution à la duration par secteur

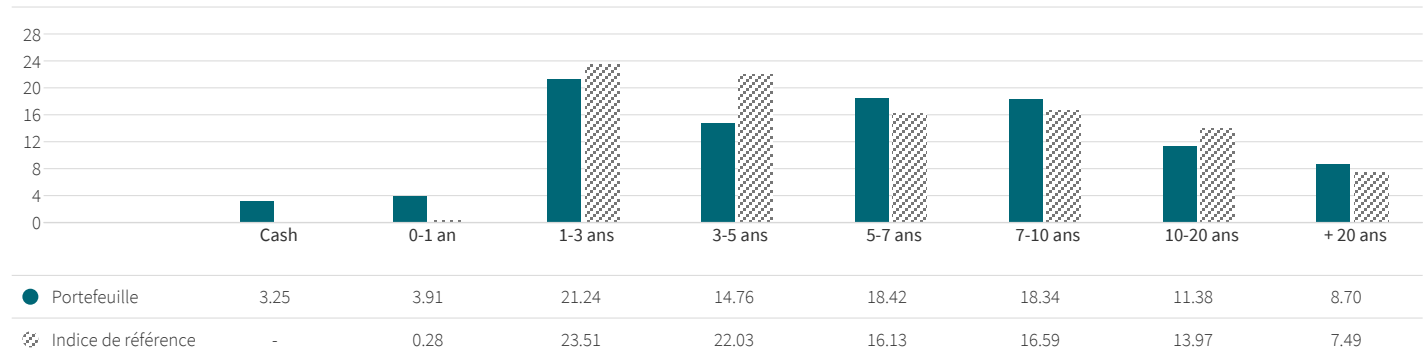


Contribution à la duration par géographie

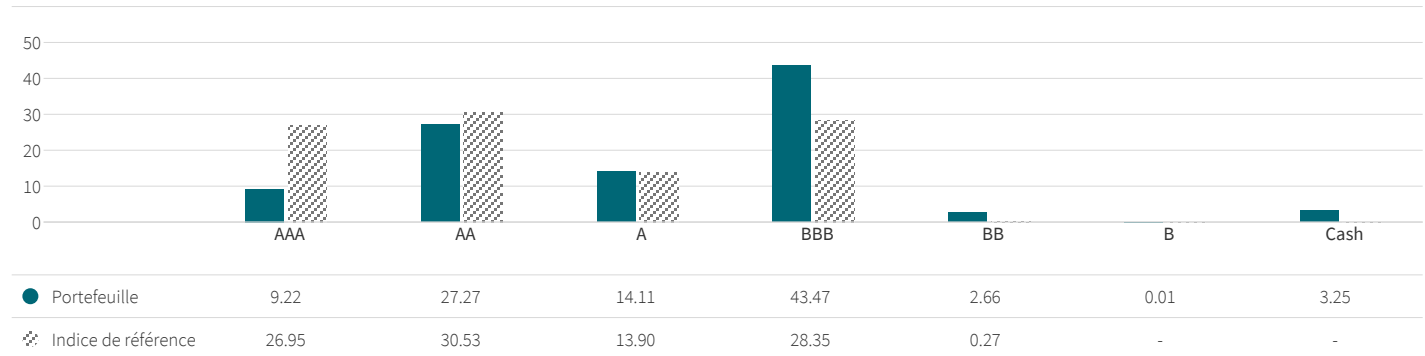


Analyse du portefeuille (suite)

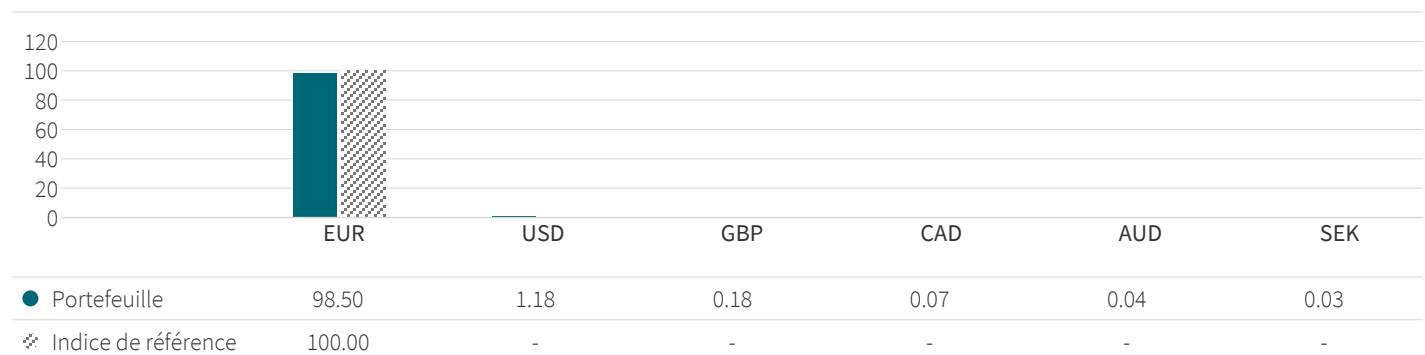
Exposition par Maturité (%)



Exposition par rating (%)



Exposition par devise (%)



Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Informations supplémentaires

Administration: S EUR

| | |
|------------------------------------|---|
| Forme juridique | FCP |
| Conforme Directive UCITS | Oui |
| Conforme Directive AIF | Non |
| Nationalité | France |
| Classification AMF | Obligations et autres titres de créance en Euros |
| Date de la 1ère Valeur Liquidative | 22/07/2002 |
| Devise du fonds | EUR |
| Devise du portefeuille | EUR |
| Valorisation | Quotidienne |
| Type de part | Distribution et/ou Capitalisation |
| Code ISIN | FR0007073721 |
| Frais estimés courants | 0.20% |
| Frais de gestion financière | 0.2% |
| Frais de gestion maximum | 0.2% |
| Commission de performance : | Aucune |
| Souscription Initiale min. | 1 Part |
| Société de gestion | AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. |
| (Sous) Délégation fin. | AXA IM Paris |
| Délégation comptable | State Street Bank International Gmbh (Paris Branch) |
| Dépositaire | BNP PARIBAS SA |

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

Objectifs du fonds

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro».

L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond Total Return Gross en investissant dans des obligations libellées en Euro émises ou garanties par un émetteur de la zone OCDE (dont la zone Euro) tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

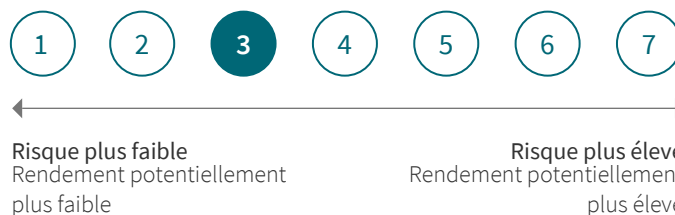
Horizon d'investissement

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés obligataires libellés en Euro.

Risque additionnel

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 14h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Minimum de souscription initiale : 1 part

Informations supplémentaires (suite)

Comment investir

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. Nous vous invitons à vérifier avec la société de gestion ou directement sur son site Internet (<https://www.axa-im.com/en/registration-map>) la liste des pays de commercialisation du fonds.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles que les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Informations supplémentaires (suite)

Pour les besoins de présentation des répartitions pays, sectorielles, des principales expositions et des paris actifs, les actions et instruments assimilés se rapportant à une même société (ADR, GDR, RSP, Droits...) sont regroupés afin de former une exposition unique sur ladite société.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du niveau 2 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR») et d'autres positions réglementaires émises depuis le niveau 1, le fonds relève désormais de l'article 8 du règlement SFDR, qui s'applique aux fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et ou sociales, et non de l'article 9, qui s'applique aux fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/10/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](https://www.axa-im.com)